

**L'AFFAIRE LASCARIS ET LES
DISSENSIONS DU PARTI
RÉPUBLICAIN À NICE SOUS LE
DIRECTOIRE**

PAR A. DEMOUGEOT

En 1793, quelques mois après l'entrée des troupes françaises, le parti républicain à Nice s'identifie avec le parti français, qui est le parti de la Révolution. N'ayant d'autres principes que les directives qu'il reçoit de Paris, il évolue en même temps que la Convention et toujours dans le même sens. Pour adversaires, il a ceux qui attendent le retour de la dynastie de Savoie, qui forment la masse de la population et qui ont bien soin de se dire, eux aussi, républicains, tout en menant contre le pouvoir une opposition timide jusqu'au 9 thermidor, plus ferme ensuite.

Après la chute de Robespierre, la situation se modifie; les républicains se divisent. Alors que les uns, que l'on pourrait appeler les républicains de gauche, demeurent attachés aux principes jacobins, d'autres, les modérés, veulent la fin du régime de terreur et l'apaisement. Cette scission s'aggrave du fait des rivalités personnelles.

Lorsque s'installe le Directoire, deux hommes incarnent la cause des républicains de gauche: Dabray et Gastaud. Après avoir longtemps lutté de concert pour assurer la victoire de la France révolutionnaire, ils se sont brusquement séparés vers la fin de l'année 1797 sans qu'apparaisse entre eux des divergences appréciables sur les principes politiques. Quelles furent les causes de ce conflit qui eut dans le département un grand retentissement, et dont les conséquences se firent sentir jusqu'à la fin de l'année 1804?

Issu d'une famille venue d'Espagne au commencement du XVI^e siècle, Joseph Séraphin Dabray est né à Nice en 1752. C'est un bourgeois et il fait même partie, à un rang très modeste, de la noblesse sarde puisqu'il a droit au titre de vassal de Montolivo¹.

Avant la Révolution, il est avocat fiscal près le Sénat de Nice mais, lors de l'entrée des troupes françaises, il se découvre des sentiments républicains et offre ses services au général Danselme qui le désigne comme membre du Tribunal civil et criminel provisoire: à la même époque, il est élu président de la Société populaire, mais jugeant que ses fonctions de magistrat ne lui laissent pas le temps de s'occuper du club, il n'accepte pas d'en assumer la présidence. Après la réunion de Nice à la France, le 31 janvier 1793, il devient député du département des Alpes-Maritimes à la Convention en même temps que Blanqui et que Ruffin. Massa; avec ses deux collègues, il est emprisonné pour avoir signé la protestation des Girondins contre les événements du 31 mai; il n'en sortira qu'après le 9 thermidor, brouillé avec Blanqui qu'il a accusé, pour se tirer d'affaire, d'avoir abusé de sa crédulité en l'entraînant parmi les protestataires. Réintégré dans ses droits de député, il ne joue aucun rôle à la Convention, son ignorance de la langue française l'empêchant, écrit-il, de sortir de l'obscurité². Le 7 juillet 1795, au moment de la réaction anti-terroriste, il dénonce Beffroy au Comité de Salut Public et s'élève contre le régime d'oppression dont sont victimes, à Nice, les vrais républicains tels que Gastaud et Tiranty. Le 17 octobre suivant, quelques jours avant la fin de la Convention, des élections législatives ont lieu. La réaction triomphe à Nice; Blanqui obtient 69 voix et Beffroy de Beauvoir 67; Dabray ne recueille que 8 suffrages mais, le 26 du même mois, les ariens conventionnels réélus se réunissent pour porter aux deux tiers le nombre des membres de la Convention qui doivent prendre place dans le nouveau Corps législatif; au troisième tour de scrutin, Dabray est désigné ainsi que Ruffin Massa et que Blanqui, lequel se trouve ainsi élu deux fois.

A ce moment Dabray dispose d'une certaine fortune acquise avant la Révolution; il possède deux biens fonds à Cimiez, un autre au quartier Saint-Michel, un à la Buffa et deux au quartier du Var, le tout estimé 70.000 livres sur lesquels il doit 17.000 francs à ses sœurs, outre une pension annuelle de 350 livres. Pendant sa détention et afin, dit-il, d'encourager ses concitoyens à acheter des biens nationaux, il a chargé une de ses sœurs d'acquérir pour lui un bien-fonds provenant du comte Audiberti, émigré; il en a obtenu l'adjudication pour 19.000

¹ Le fief de Montolivo-Merindol avait été donné en 1660 par le duc de Savoie à Michèle Auda; un descendant de celui-ci en vendit en 1698 un sixième à Ignace François Dabray.

²Dabray, du Conseil des Cinq Cents, à ses commettants. Imprimerie Nationale; an VII- (27 juin 1799)- p 14.

livres³. À la fin du Directoire, sa fortune, tout au moins sa fortune apparente, n'aura pas été augmentée.

Un des premiers soins de Dabray, après son entrée au Conseil des Cinq Cents, est de faire nommer Gastaud commissaire du Directoire exécutif près l'administration du Département. Né à Nice le 29 juin 1755, André Gastaud est le fils d'un honnête artisan vermicellier. Commis de la maison Saint-Pierre en 1782, il s'associe ensuite à Giraudi père et, avec lui, fait faillite, ce qui l'oblige à rentrer, au rang de commis, chez Thaon fils. Puis, nouvelle association avec son frère aîné Joseph; elle ne fut ni heureuse ni durable et se termina par un procès où il figura comme "mauvais fils, mauvais frère, rusé voleur"⁴. Entre temps, il a épousé, à Nice, le 28 août 1773, une niçoise d'origine française, Marie-Thérèse Lancé, dont le nom est généralement écrit Lanza, qui lui a apporté 3000 livres de dot outre son trousseau. En 1790, Gastaud est commerçant; dans son testament, rédigé le 9 décembre, il déclare qu'il renonce au commerce et ferme son magasin; afin de garantir la dot de sa femme, il lui donne trois pièces de terre qu'il possède au quartier Barrimasson et à Carras. De Nice, il a écrit, le 29 novembre 1790, à la maison Lyon-Audibert et Serment, à Marseille, pour demander un emploi "afin de pouvoir payer sa dette". De quoi vit-il en attendant cet emploi qui ne vint pas? On ne sait. Un fait est certain: à ce moment, il est "nu" comme l'écrit Dabray.

Dès l'entrée des troupes françaises à Nice, Gastaud se déclare républicain; en décembre 1792, il est commissaire de salle à la Société populaire au mois de janvier 1794, il devient membre puis président de l'administration départementale; en mars, il entre au Comité de Surveillance; aussi ne faut-il pas s'étonner si, en 1795, au moment de la réaction anti-terroriste menée par Beffroy et Chiappe, son nom se trouve inscrit sur la liste des terroristes. Incarcéré d'abord à Nice, il est, par mesure de précaution et pour assurer sa sécurité, transféré au fort Carré d'Antibes, sous les huées de la foule. Par des moyens obscurs, il a déjà commencé sa fortune. Dès le 4 janvier 1794, sa femme se fait adjuger pour 900 livres une terre avec une petite maison rurale sise à Saint-Pons; le 22 septembre suivant, il se rend acquéreur, au prix de 10.000 livres, d'un bien-fonds comprenant une maison rurale avec vignes, oliviers et autres arbres fruitiers, situé à la Serena; le 19 novembre, sa femme acquiert, de moitié avec Guide, une maison de la rue Boulangerie au prix de 42.500 livres; puis le 8 mars 1795, il se fait adjuger pour 21.100 livres, une maison et des terres au quartier Barri de Masson (Sainte-Hélène) et, le 26 mai suivant, une maison et des terres au même quartier, pour 37.700 livres; enfin, le 3 septembre, il est déclaré adjudicataire d'une maison et de terres aux Sagnes, au prix de 11.250 livres. Certes, pour toutes ces acquisitions, il ne versait immédiatement qu'un acompte, mais, de toutes façons, la question se pose: d'où venait l'argent?

Libéré peu avant la fin de la Convention, Gastaud est, on le conçoit, bourré de haines et de désirs de revanche lorsque Dabray, qui se range à côté de lui sur la plan politique comme républicain, le fait nommer, malgré ses antécédents fâcheux et son enrichissement déjà scandaleux, commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale. Son rôle dans ces fonctions n'est pas, comme on l'a écrit un peu vite, celui d'un préfet avant la lettre; il n'a aucun pouvoir réglementaire et ne peut agir qu'en faisant agir l'administration départementale; aussi est-il indispensable qu'il ait là des amis ou, mieux encore, des créatures.

Des trois députés des Alpes-Maritimes, Beffroy, Blanqui et Dabray, il ne veut

³Déclaration de fortune faite par le député à la Convention Dabray en exécution de la loi du 26 septembre 1795. Bulletin de la Sté d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. T.28.années 1910-1911. L'adjudication faite à Dabray est du 25 mai 1794 et concerne un bien-fonds situé à Foncaude; C'est le seul bien national acquis par Dabray.

⁴Dabray, au Conseil des Cinq Cents. En réponse au premier libelle du citoyen Gastaud, de celui des Anciens. Paris, 2 brumaire an 8 (24 octobre 1799).

connaître que celui-ci et il est bien naturel qu'il en soit ainsi; au moment de la réaction antiterroriste, c'est Beffroy qui l'a inscrit sur la liste des terroristes à incarcérer; Blanqui a laissé faire et seul Dabray a protesté. Gastaud lui en est reconnaissant, mais la reconnaissance n'est pas éternelle. Pour le moment, il tient Dabray informé de la situation politique et économique de Nice; c'est à lui qu'il communique confidentiellement les renseignements qui permettront de faire refuser à Blanqui, qu'il appelle avec dédain "le petit homme", la place de professeur de mathématiques à l'École Centrale de Nice qu'il a sollicitée. A Paris, Dabray se charge de faire, auprès des ministres ou dans les bureaux, les démarches nécessaires pour donner satisfaction à ses électeurs et, s'appuyant mutuellement, les deux personnages victimes, l'un des Jacobins, l'autre des anti-Jacobins, s'entendent parfaitement pour effacer toute trace de la "réaction beffroyenne" à laquelle Blanqui s'est associé. "Vous faites sans doute, je n'en doute point, écrit Gastaud le 4 janvier 1796, tous vos efforts pour faire triompher de plus en plus les Républicains de cette contrée des riches partisans de la cour turinoise. L'insolence et l'audace de ceux-ci a considérablement diminué depuis qu'ils voient que le Directoire exécutif n'est pas dans les intentions de les favoriser et que leurs protecteurs, Beffroy, Chiappe, le petit homme et les autres, sont considérés comme des êtres nuls auprès du même Directoire"⁵. Quant à lui, il assure qu'il n'a qu'un but, l'affermissement de la République par la destruction totale de ses ennemis⁶. Saint-Just ne parlait pas autrement.

De leur côté, au mois d'août 1796, Blanqui et Beffroy qui sont républicains modérés et très anti-Jacobins, dénoncent ensemble, au ministre de l'Intérieur, les membres de la commission municipale présidée par Chabaud⁷ et les commissaires du Directoire exécutif - c'est Gastaud qui est visé ici- dont le maintien en place ne saurait que provoquer des troubles "car il est impossible à des hommes constamment amis de la terreur et de l'anarchie, unanimement repoussés par le vœu de leurs concitoyens, d'opérer le bien... Les Niçois sont bons; ils ne demandent que la tranquillité, la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, ils veulent être administrés par des hommes dignes de leur confiance. On a égaré le Directoire dans les nominations qu'on lui a fait faire, parmi des hommes couverts d'opprobre et flétris dans l'opinion"⁸.

Entre Dabray et Gastaud l'entente semble complète sur tous les problèmes politiques ou administratifs; qu'il s'agisse des émigrés, du clergé ou des contributions, ils sont d'accord. Le 26 mars 1796, Gastaud soumet à Dabray la liste de ceux qu'il propose pour remplacer, à l'administration départementale, les tièdes et les douteux; il donne les noms de Laurent Marie Cauvin, Payani, Durandi, Hancy, Imberty; s'ils ne lui plaisent pas, il en est d'autres, Bernardin. Cléricy, Jean François Emanuel, J. Pierre Carlon. "On pourrait encore mieux appeler Scudéry de Contes et l'y remplacer comme commissaire près l'administration municipale par Faraudi, apothicaire, ex-juge de paix, excellent patriote"⁹. Il paraît bien que Dabray n'a pas manifesté

⁵Registre de la correspondance adressée par Gastaud à divers et particulièrement à Dabray du 4 janv.1796 au 7 déc.1797. Arch. Dép. L 460.

⁶ Lettre de Gastaud à Dabray- 6 janvier 1796. Arch. Dép. L 460.

⁷ Le Conseil Municipal élu, présidé par l'avocat Pauliani, avait été destitué le 5 mars 1796 en raison de ses sympathies pour les émigrés et remplacé par une commission municipale présidée par Chabaud.

⁸ Arch. Nat. F 1C/III. Alpes-Mmes 2 ancien. départ.

⁹ A Dles. L.460. Payani Joseph, né à Châteauneuf d'Entraunes, fils d'un notaire de Guillaumes, officier dans les milices sardes sous l'ancien régime. Élu Administrateur du dép. en mars 1793, maintenu dans ses fonctions par Beffroy. Gastaud écrit de lui le 15 fév.1796:"Il est jeune assez éclairé, insouciant. Il aime les amusements frivoles, surtout le bal et le jeu. Il prend toutes les couleurs de ceux qu'il approche" A. Nat. F 1b III. Réélu à l'adm. dép. le 19 oct. 1795 avec l'appui de Gastaud il est destitué fin avril 1798, pour avoir accepté de l'argent afin de favoriser les radiations provisoires d'émigrés. Scudéry Jean, né à Contes vers 1764 Était prêtre au début de la Révolution, il vit à Nice du produit de ses messes et d'une petite école; c'est lui qui prêche le carême à Ste Réparate en 1793.La même année, il est secrétaire du district de Nice, puis membre du Comité de Surveillance en 1794.11 ne figure pas sur la liste des terroristes à désarmer arrêtée par Beffroy en avril 1795, bien que proposé bar la municipalité de Nice. Commissaire du Directoire exécutif près la municipalité du canton de Contes, il est

d'opposition à ces nominations, sans quoi il n'aurait pas manqué de s'en prévaloir lorsque Payani et Scudéry se sont trouvés compromis.

"Après l'argent, la danse est devenue l'idole des Parisiens". Ainsi s'exprime un rédacteur de la Gazette Nationale du 28 pluviôse an V, (16 février 1797). Il ne semble pas que la frénésie des plaisirs se soit étendue de la capitale à la province, mais la corruption a gagné toute la France. Est-elle la conséquence de la dégradation du sens moral chez les gouvernants, ou bien est-ce le relâchement général des mœurs qui est la cause du pourrissement du gouvernement? On peut en discuter indéfiniment. Quoi qu'il en soit, vers les années 1796-1797, Nice n'échappe pas au mal. Dans sa Première réponse à la diatribe adressée par le citoyen Dabray, membre du conseil des Cinq Cents, à ce qu'il appelle ses commettants publiée à Paris en 1799, Gastaud dira de cette époque: "Nice, devenue le foyer des banqueroutiers et autres voleurs étrangers, ne voyait depuis quelque temps que trop d'imitateurs parmi ses commerçants. On était excité, par les conseils de ceux-là même qui étaient chargés de réprimer ce brigandage, à s'enrichir, ou tout au moins à se tirer d'embarras aux dépens de ses créanciers toutes les fois qu'on pouvait alléguer le moindre revers". Et d'ajouter avec effronterie qu'il avait lui-même été traité d'imbécile pour avoir osé faire le sacrifice de la meilleure partie de ses propriétés à des sentiments de vertu. N'avait-il pas écrit le 15 février 1796 au ministre de l'Intérieur Bénézech: "C'est aux fonctionnaires publics à donner l'exemple de la régénération des mœurs"¹⁰, ce qui ne l'empêchait pas d'acquérir par adjudication, entre le début du mois d'août et la fin septembre 1796 six maisons ou biens-fonds, les uns biens d'émigrés, les autres biens d'église¹¹.

Dabray, qui n'ignore rien de cet enrichissement, ferme les yeux et garde le silence; l'intérêt de sa carrière politique le veut; lui et Gastaud s'épaulent, l'un à Paris, l'autre à "Ace, et le député s'accommode parfaitement de cette alliance avec un affairiste notoire à la condition d'être le chef incontesté, le maître à qui l'on doit tout et qui dispose de tout. Son caractère est ainsi fait qu'il veut dominer et qu'il entend humilier et faire rentrer dans le néant ceux qui ne lui sont pas soumis¹². Or Gastaud, ayant acquis une belle fortune, prend de l'assurance; il a de l'ambition et il s'émancipe de la tutelle de Dabray. Entre eux la distance hiérarchique s'atténue. Si Dabray a été réélu le 29 avril 1797 avec 68 voix sur 100 votants, en même temps sont entrés à l'administration départementale Scudéry, Oberty et Donny, trois protégés de Gastaud qui forment le noyau de son parti politique. Comment Debray, jaloux de sa supériorité comme il l'était, n'aurait-il pas pris ombrage de cette montée du commissaire du Directoire exécutif ?

C'est à ce moment que Blanqui, rentré à Nice à l'expiration de son mandat et qui a da, pour gagner sa vie, monter un commerce de "cuirratier", dénonce au ministre de l'Intérieur les désordres dont le département a été le théâtre; il en rend responsable Gastaud: "Débiteur failli avant la Révolution, il n'a satisfait personne quoique devenu à peu près millionnaire par des voies indignes d'un homme de bien"¹³. Le ministre, Bénézech, met alors Dabray ainsi que

administrateur du dépt le 13 avr. 1797. Jean Scudéry avait trois frères dont l'un, Joseph, moine et instituteur à l'école primaire de Contes, fut condamné à la déportation par le Tribunal crim. des Alpes-Mmes en 1797 pour avoir, au cours d'une discussion politique, frappé de coups de poignard le commissaire du Directoire exécutif près l'administration de Puget-Théniers, Joseph Drogoul. Hancy François né à Monaco Président de la Sté populaire de Monaco en juil. 1794, secrétaire du directoire du district de Monaco en juillet 1795. Élu membre de l'admin. Dép en 1796. "Plutôt dans les bons principes mais faible" écrit de lui Gastaud le 18 janvier 1796. (Arch. Dép .L. 460)

¹⁰Arch. Nat. F 1b II¹

¹¹Bonifacy note dans son *Sommario Storico* n° 1758 du 27 juin 1799: André Gastaud qui n'avait pas une palme de terre en 1792 est inscrit au rôle d'impôt au 7 pour une propriété de 228 starate produisant 3036 francs et une autre avec trois maisons, qui sont taxées à 600 francs.

¹²Lettre de Bas, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Mmes au ministre de l'Intérieur. 11 août 1801. Ach. Nat. F 1b1/160.9. Dossier Florens.

¹³Lettre du 20 juin 1797. A. nat. F 1bII 1. En 1797, Blanqui et ses associés avaient monté à Nice un commerce d'articles de cuir; ils avaient deux tanneries.

son collègue Massa au courant de cette plainte qui représente Gastaud comme partisan de Robespierre¹⁴. L'affaire n'eut pas de suites mais, après le 18 fructidor (4 septembre 1797), Dabray fut encore consulté sur des plaintes formulées cette fois contre les administrateurs du département, Payani, Donny, Scudéry et Hancy. Le 19 décembre, c'est le ministre de la Police générale, Sotin, qui demande leur avis à Dabray et à Massa sur de nouvelles doléances émanant des républicains de Nice et contenant vingt chefs d'accusation contre l'administration départementale. Les députés se décident enfin à prendre position; ils proposent la destitution des deux administrateurs qui leur paraissent les plus coupables, Scudéry et Hancy, les meilleurs amis de Gastaud. Par arrêté du ministre de l'Intérieur, Scudéry et Hancy sont alors destitués. Entre Dabray et Gastaud, c'est la fin d'une collaboration de plus de deux années, mais la rupture n'est pas encore publique; la lutte se poursuit dans l'ombre.

Des élections devaient avoir lieu en germinal an 6 (21 mars-19 avril 1798). La grande affaire était de les préparer de façon à barrer la route à la réaction. Les lois du 3 brumaire an IV et 19 fructidor an V (25 octobre 1795 et 5 septembre 1797) paralysaient l'opposition en limitant le droit de vote aux parents et alliés d'émigrés et comme tous les Niçois réactionnaires et même la plupart des modérés avaient des parents ou des alliés dans l'émigration, la liste civique, longuement cuisinée, fut réduite à un tout petit nombre de républicains de gauche¹⁵. Le département avait à élire un membre du Conseil des Anciens¹⁶. Le 27 février 1798, Gastaud, qui était candidat, adressa aux administrations municipales une circulaire et leur montra leur devoir: ne pas permettre le rétablissement de la royauté. Les choses en étaient là et son élection paraissait acquise lorsque l'on apprit que le ministre de la Police générale était décidé à la destituer de ses fonctions de commissaire près l'administration départementale.

L'émotion fut très vive parmi, ses partisans. Le 15 mars, la Commission municipale présidée par Chabaud prit sa défense; elle invita Dabray et Massa à intervenir en sa faveur; il est, écrivait-elle, un des patriotes les plus purs; son incorruptibilité ainsi que ses principes sont connus; les patriotes ont en lui un ami et un défenseur; sa destitution serait pour eux un jour de deuil.... Dabray et Massa sont-ils intervenus en faveur de celui qu'ils considéraient déjà comme leur ennemi ? C'est peu probable. On peut même se demander si la menace de destitution n'avait pas été, de leur part, une manœuvre de dernière heure pour empocher l'élection de Gastaud. Quoi qu'il en soit, à supposer que la destitution ait été prononcée, elle n'était pas effective le 28 mars puisque, ce jour-là, Gastaud signe un arrêté de l'administration départementale. Le 4 avril, il devient électeur du deuxième degré puis, le 9, il est élu par 73 voix sur 74 votants, membre du Conseil des Anciens. Victoire éclatante et d'autant plus complète que, le même jour, Jean Scudéry et Hancy étaient réélus à l'administration départementale. Hancy refusa les fonctions auxquelles il était appelé et fut remplacé par Hercule Trémois¹⁷ qui s'efforça de garder la neutralité entre les deux députés et de réserver l'avenir.

Depuis le début de 1798, Ruffin Massa, éliminé par le sort, ne fait plus partie du Conseil des Cinq Cents; Dabray et Gastaud demeurent ainsi les seuls représentants du département, l'un aux Cinq Cents, l'autre aux Anciens, le premier protégé par Merlin, le second par Barras. Ils continuent de suivre la même politique radicale mais, ennemis irréconciliables, il n'est pas d'accusation que chacun ne porte contre son adversaire. L'affaire Lascaris puis l'affaire des exportations de matériel de guerre donneront ainsi à Dabray l'occasion d'asséner de rudes coups à Gastaud, qui ne se fera pas faute de répondre.

¹⁴Lettre du 9 juil. 1797 mentionnée par Dabray dans le libelle A ses commettants du 27 juin 1799.p.3.

¹⁵Délib. munic. 2 janvier et 27 février 1798.

¹⁶ Aux termes de la loi du 27 pluviôse an V (15 février 1797) le départ. des Alpes-Mmes avait un député aux Cinq Cents et un aux Anciens.

¹⁷ Trémois Hercule Ignace, né à Monaco le 31 juillet 1763. Membre du Trib. Crim. des A. Mmes en nov.1793, puis président du Trib. révol. le 27 mars 1794. Incarcéré par Beffroy comme terroriste.

Avant la Révolution, Jean, Paul, Augustin Lascaris, comte de Peille, habitait à Nice le palais de la rue Droite, construit vers 1650 par un de ses ancêtres; il possédait, en outre, un vaste domaine rural au quartier de Riquier, sur la gauche du chemin qui allait de Nice à Villefranche; enfin, il avait la jouissance de la magnifique propriété dite de Saint-Jean, appartenant au comte de Saint-André¹⁸. Il n'avait pas toujours connu l'opulence. En 1756, criblé de dettes, il s'était trouvé dans l'obligation de vendre une partie du mobilier du palais pour apaiser ses créanciers; l'expression "usé comme les culottes de Lascaris" était alors devenue proverbiale; puis, premier consul de Nice en 1757, il avait réussi à arranger ses affaires avec l'aide de sa femme, une Galléan. Lors de l'entrée des troupes françaises à Nice, il se fit transporter, malgré son grand âge -il avait alors 71 ans- et sa santé précaire, au Piémont. Un décret de la Convention Nationale des Colons Marseillais¹⁹ ayant accordé aux Niçois qui avaient fui, un délai de soixante jours pour rentrer chez eux s'ils ne voilaient être considérés comme émigrés, Lascaris aurait dû reparaître sur le territoire du ci-devant comté le 24 mars au plus tard; il laissa passer le terme et demanda ensuite à bénéficier des délais supplémentaires prévus en faveur de ceux qui pouvaient faire valoir des causes légitimes de retard; il invoqua sa vieillesse, ses infirmités et le mauvais état de la route du col de Tende en hiver. L'administration départementale accueillit favorablement sa requête et, au mois de juillet 1793, elle l'autorisa à rentrer, lui et quelques autres nobles. Le 3 août, apprenant le prochain retour de ces émigrés "parmi les plus facultueux", la Société populaire s'émeut "... la rentrée prochaine de ces monstres de l'humanité, comme un compte Lascaris, un compte Caïs, et autres, seraient dangereuse à la République". Le citoyen Derocle observa qu'ils pourraient avoir de l'ascendant sur les esprits faibles. Séance tenante, des commissaires sont désignés pour porter une protestation aux représentants du peuple en mission. Sur ces entrefaites, Lascaris arrive à Nice le 11 août 1793. La commission départementale comprend alors qu'elle s'est montrée trop bienveillante et, pour mettre fin aux protestations des Jacobins, elle décide d'envoyer en résidence forcée à Montpellier Lascaris, Cars et leurs compagnons d'infortune²⁰. Le 30 août Lascaris part; il reste quelque temps à Montpellier, puis, le 11 avril 1794, il est autorisé à venir près de Nice, à la Colle. Là, il pouvait se croire oublié lorsque la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) vint troubler sa tranquillité; les mesures prises en faveur des émigrés rentrés, à l'exception des radiations définitives, étaient toutes rapportées et les malheureux qui n'avaient bénéficié que d'une radiation provisoire, étaient tenus de quitter le territoire français. Légalement, Lascaris devait-il être considéré comme émigré? Non, aux termes du décret de la Convention Nationale des Colons Marseillais, mais il lui était fait application rétroactive de la loi du 25 brumaire an III (15 novembre 1794) qui déclarait émigrés les Niçois sortis depuis le 27 septembre 1792 et non rentrés le 25 mars 1793, sans aucune exception.

Lorsque lui fut signifié l'ordre de partir, Lascaris était malade et alité. Un arrêté du département, écrit de la main d'Oberty, commit quatre officiers de santé pour l'aller visiter; ils reconnurent qu'il était en danger, malgré quoi, sur l'intervention de Payani, l'Administration départementale passa outre. Il fut transporté sur un bateau en partance pour Vintimille²¹. Deux de ses fermiers l'accompagnaient, Fossati et Martin; ils portèrent à bord, avec on ne sait quelle autorisation ou même sans autorisation, deux sacs pleins d'argent; le patron en porta un troisième, les mariniers deux autres. Chaque sac, d'après les dires des fermiers, contenait en écus, la valeur de trente à quarante louis. Une malle pleine d'argenterie fut également

¹⁸ C'est cette propriété que le général Garnier acquit par adjudication le 26 mars-1er avril 1798 pour la somme de 500.000 francs en numéraire.

¹⁹ Décrets des 16 et 17 janvier 1793.

²⁰ En application de la loi du 27 germinal an II (16 avril 1794) qui obligeait les nobles à résider ailleurs qu'à Paris et que dans les places frontalières ou maritimes.

²¹ Dabray. Réponse au premier libelle de Gastaud. 24 oct. 1799. P. 27, note 3.

embarquée. A Vintimille, le vieillard, à bout de forces, se fit conduire au faubourg de Chiuse dans une propriété appartenant à son filleul Alexandre Massa, commissaire du Directoire exécutif près la Municipalité de Menton et à deux des frères de celui-ci, Jean, pro-curé de Menton et Joseph, ex-récollet. Peu après, il rendit l'âme, le 29 octobre 1797, sous les yeux d'Alexandra Massa qui lui fit faire d'imposantes funérailles à Castellar.

Lascaris était veuf, sans enfants. A peine fut-il en terre que ses héritiers, la dame Piossasque, de Turin, sœur de de Cujus, et le marquis d'Odalengo, son neveu ex-sorore, se disputèrent la succession²². Ils finirent pourtant par se mettre d'accord sur un point: faire rayer définitivement de la liste des émigrés le nom d'Augustin Lascaris. A cet effet, ils choisirent chacun un fondé de pouvoir, le notaire Bensa, de Nice, très honnête homme, pour Odalengo, et le piémontais Ferogio pour la dame Piossasque. Figure inquiétante, François Ferogio avait été professeur de mathématiques à l'Université de Turin et, compromis lors de la révolution manquée de 1794, s'était réfugié à Nice; il y était resté jusqu'au moment où l'occupation du Piémont par l'armée française lui avait permis de rentrer chez lui²³. Muni de quelques fonds et d'une corbeille d'argenterie, il se rendit aussitôt à Nice et là, il remit à l'administration du département une requête en vue d'obtenir la radiation provisoire de feu Lascaris, par le ministre de la Police générale. A ce moment, qui se situe tout au début du mois d'avril 1798, Gastaud venait d'être élu électeur du deuxième degré et, prévoyant son élection au Conseil des Anciens, il avait demandé à l'administration départementale de nommer, pour le remplacer provisoirement, un commissaire du Directoire exécutif. Ce fut Jean Baptiste Oberty, de Périnaldo. "N'ayant pas réussi à faire fortune avec les ciseaux de tailleur ni avec la plume de tabellion, écrit de lui Dabray, il parut sur la scène en frimaire an IV (novembre-décembre 1795) en qualité de secrétaire de sa commune"²⁴. Gastaud l'avait d'abord poussé aux fonctions de commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Périnaldo et, en avril 1797, il venait de le faire élire membre de l'administration départementale. Entre eux s'étaient établies des relations d'amitié. Lorsqu'Oberty avait besoin de mandats pour acquérir des biens nationaux, c'est à Gastaud qu'il s'adressait²⁵, si bien qu'en janvier 1800, il sera encore endetté envers son bienfaiteur et qu'il écrira à la citoyenne Gastaud "sa chère commère" pour la remercier des services rendus²⁶.

Quand la requête présentée par Férogio vint devant l'administration départementale, Oberty obtint qu'avant de statuer, le ministre de la Police générale fat consulté; Férogio décide alors de se rendre à Paris pour soutenir sa demande dans les bureaux du ministère. De son côté, Gastaud venait d'être élu au Conseil des Anciens et il lui fallait aller à Paris; de même qu'Oberty, il était opposé à la radiation provisoire de Lascaris et bien décidé à la combattre. Pourtant notre député s'entend avec Férogio, qu'il appellera bientôt un fripon, et il accepte de faire route en sa compagnie dans le carrosse du mort, un beau carrosse à ressorts à l'anglaise, avec le train peint en rouge, la caisse en bleu et les jalousies en gris²⁷; il emmène avec lui Joseph Payani, ex-membre de l'administration départementale qui venait d'être révoqué pour concussion, et un autre "qui voulait voir Paris". Une fois dans la capitale, ils trouvent trop dispendieux de renvoyer à Nice le carrosse et, sans autre formalité, ils le vendent 408 francs, bien qu'il fat sous séquestre; il avait été évalué 720 francs au départ. Afin d'éviter toute

²² Déclaration Tiranty, du 27 sept.1799, reproduite par Dabray dans Réponse au premier libelle de Gastaud; pièce justif.27- Le Sénat de Turin fut appelé à statuer sur le différend d'Odalengo-dame Piossasque.

²³ François Ferogio fut inscrit le 11 av.1796 par la Délégation royale spéciale parmi les individus suspects pouvant se trouver à Turin ou ailleurs. Sforza- L'indennità ai Giacobini piemontesi perseguitati e do megianti. 1800-1802. Turin, 1908- p.344.

²⁴Dabray. Réponse au premier libelle de Gastaud. Pièce justif. XXX.

²⁵Lettre de Gastaud à Oberty, du 24 sept.1796. Arch. Dép. L. 460.

²⁶ Dossier Gastaud. Musée Masséna.

²⁷ Inventaire des effets et meubles laissés au domaine de Saint-Jean.20 janv.1798.

réclamation, chacun des voyageurs verse sa part pour compléter la somme; puis chacun s'en fut à ses affaires.

Férogio ne put rien obtenir; le ministre de la Police générale refusait de se prononcer tant que l'administration départementale n'aurait pas statué. Il ne restait qu'à prendre le chemin du retour, sens carrosse cette fois, mais auparavant, Férogio avait sondé Payani et les deux hommes s'étaient tout de suite compris. L'ancien administrateur du département pensait que la radiation provisoire pourrait être obtenue à Nice si les héritiers étaient prêts à faire quelques sacrifices et, tout en protestant de son désintéressement, il demandait mille louis, alléguant qu'il lui faudrait les partager avec Oberty et Scudéry.

Vers la fin du mois de juin 1798, les deux compères sont à Nice; Payani va voir Férogio et renouvelle ses offres et ses demandes. Férogio trouve que c'est cher, mais l'autre rétorque que si l'on met en vente les biens de Lascaris, on en fera quatre millions sur lesquels les administrateurs du département auront droit à un demi pour mille, pourcentage fixé par la loi. Ils devront donc toucher 20.000 francs qu'ils ne sont pas d'humeur à perdre. Le notaire Bensa est alors mis dans le secret; il ne consent à s'engager que pour le cas où la radiation définitive sera obtenue à Paris. Payani ne l'entend pas ainsi; dès le lendemain de cette rencontre, il montre à Férogio un projet d'arrêter, écrit de la main d'Oberty, constatant que Lascaris est bien un émigré aux termes de la loi du 25 brumaire an III. Férogio pense alors que l'administration départementale est sur le point de rejeter sa requête en radiation provisoire et pour arranger les choses, il offre à Payani de lui remettre en dépôt, l'argenterie apportée de Turin. Le 17 juillet, au café de la poste, il rencontre Oberty et celui-ci, devant une tasse de moka, lui dit qu'il est pressé de voir Scudéry pour une signature urgente. Férogio comprend et il court chez Payani pour conclure. Celui-ci le rassure; l'affaire est dans le sac; Oberty et Scudéry veulent bien suspendre la signature de l'arrêté, mais ils exigent que l'argenterie soit donnée, non plus déposée. Escroquerie, juge Bensa qui refuse de s'associer à la combinaison. Le soir même, Férogio, selon le récit qu'il en a fait, accompagné d'un nommé Charles Maquin, va porter la corbeille d'argenterie au domicile de Payani²⁸; celui-ci n'est pas là; alors Férogio fait savoir qu'il reviendra le lendemain et rentre chez lui. Une demi-heure plus tard, une domestique lui apporte un billet de Payani qui le prie de remettre la corbeille, si elle n'est pas trop lourde, à la porteuse²⁹. Férogio répond qu'il préfère y aller lui-même le lendemain et, en effet, le 18 au matin, il retourne chez Payani, avec Maquin, et remet la corbeille; mais Payani n'oublie pas les mille louis et il les réclame, estimant que la dame Piossasque, vu l'importance des biens qu'on allait lui abandonner, pouvait aller à trente mille livres, tout compris. Quelques jours après, Payani racontait plaisamment qu'ayant eu tout le mérite des tractations, il n'avait partagé l'argenterie avec Oberty et Scudéry qu'après avoir prélevé quelques pièces.

La dame Piossasque consultée acceptait, pour éviter le pire, de verser les 20.000 francs en espèces mais, à Turin où elle demeurait, elle parla de ce chantage; une dame Deorestis l'apprit et le bruit en arriva bientôt à Nice. Scudéry et Payani finirent par le savoir; inquiets, ils allèrent trouver Férogio et lui demandèrent d'écrire à Gastaud que c'étaient là des racontars qui ne reposaient sur rien. Férogio y consentit et, le 22 août, il expédia la lettre qui les innocentait et qui le mettait lui-même à l'abri des poursuites judiciaires mais, comme l'affaire semblait mal tourner, il chercha à se procurer des pièces à conviction. Profitant de ce que Payani avait été, malgré sa destitution, envoyé en mission officielle à Turin³⁰ ce qui lui permettait

²⁸Payani habitait une maison donnant d'un côté rue Poissonnière, de l'autre sur le cours.

²⁹Dabray, dans sa Réponse au premier libelle du cit. Gastaud, donne le texte du billet (pièce justif.17) "Je t'attends, mon cher ami; huit heures et demie à peine sonnent. Si la corbeille n'est pas trop pesante, remets-la à la porteuse du présent". Au revers du billet: "Pour le citoyen Férogio au troisième étage de l'hôtel des Quatre Nations. Nice".

³⁰Payani avait été envoyé en mission officielle à Turin par l'adm. dép. pour récupérer les papiers de l'ancien Sénat

d'approcher les héritiers Lascaris, il fit enlever de son appartement le projet d'arrêté, écrit de la main d'Oberty "dont les phrases seules suffisaient pour en faire connaître le but", à ce que prétendit ensuite Dabray³¹.

En même temps que l'affaire Lascaris, une autre opération scandaleuse était reprochée aux membres de l'administration départementale à Nice. Les services de l'artillerie avaient décidé, après avoir suivi la procédure régulière, de mettre en vente à Antibes, 538 tonnes de matériel réformé. Le Suisse Donny, agent de la maison Leclerc & Cie, en obtint l'adjudication pour 50.000 livres et il trouva une occasion avantageuse pour les revendre en territoire génois, mais l'exportation du matériel de guerre ou pouvant servir à la guerre était interdite; or il y avait dans le lot acheté par Donny, des canons de bronze de petit calibre, des sabres, des fusils de rempart, des piques... En sa qualité d'administrateur du département, il rédigea alors deux arrêtés "liberticides" portant dérogation à la réglementation générale; ils furent signés en séances des 7 et 23 avril 1798 par Payani, Oberty et Donny lui-même³². Tout de suite après, une partie du matériel fut embarquée à Nice et, si l'on en croit Dabray dont le témoignage est fort suspect, Donny aurait paru satisfait en apprenant que les Anglais avaient pris, dans les eaux de Bordighera, le bâtiment et les canons qu'il transportait³³.

Peu après le 25 mai 1798, Ruffin Massa, qui venait d'être éliminé du Conseil des Cinq Cents par tirage au sort, reçut une compensation; il fut nommé commissaire du Directoire exécutif près le département des Alpes-Maritimes, à la place de Gastaud élu au Conseil des Anciens. Originaire de Menton, il avait été envoyé à la Convention en 1793 en même temps que Blanqui et Dabray, et, comme eux, il avait été incarcéré pour avoir signé le manifeste des Girondins. La Société populaire de Menton avait alors demandé sa mise en jugement, l'accusant d'avoir entretenu des relations avec l'émigré Lascaris, comte de Peille. Un de ses frères, Jean, était procureur de Menton; un autre, Alexandre, le filleul de Lascaris, était commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de canton de Menton; le troisième, Joseph, ex-moine récollet, présidait le municipalité de Menton. Cette parenté ecclésiastique n'empêchait pas Ruffin d'être foncièrement anticlérical³⁴. Dans les comptes-rendus qu'il adresse au ministère de l'Intérieur, il ne cesse de dénoncer hargneusement le fanatisme des Niçois; cependant, Gastaud l'accuse de tolérer la présence de nombreux prêtres réfractaires inscrits sur la liste des émigrés³⁵, et il est de fait que si l'anticléricalisme de Ruffin Massa est bruyant, il est peu efficace car, de toutes parts, dans les années 1798-1799, les manifestations du culte reparaissent au grand jour.

À Nice, où il rentre au mois d'août, Dabray se renseigne, aidé par son ami Massa; il parcourt le pays et il affecte un grand étonnement lorsqu'il s'entend dire que la friponnerie est la règle dans les services administratifs, que tout s'y vend, radiations d'émigrés, partages de biens d'ascendants, fermages et même adjudications de biens nationaux. "J'aurais trahi mes devoirs si je n'en avais pas instruit ceux que j'avais pu tromper". Car Dabray entend faire croire que jusque là, il ne soupçonnait rien; s'il a paru couvrir les malversations, c'est qu'il a été abusé; sa bonne foi a été surprise. Et pourtant, pouvait-il ignorer certains enrichissements scandaleux, celui de Gastaud par exemple? Dès l'année 1797, les ministres de la Police générale et de l'Intérieur l'avaient, à plusieurs reprises, tenu au courant des plaintes formulées

de Nice et les registres des bureaux d'insinuation.

³¹Le texte de ce projet d'arrêté figure comme pièce justificative n° 24 dans la réponse de Dabray au premier libelle de Gastaud; il n'a pas le caractère que lui prête Dabray.

³²Donny Jean-Jacques, de Neuchâtel, avait été le mandataire de Mgr de Valperga pour obtenir sa radiation de la liste des émigrés: "procureur né de tous les capucins du monde" écrit de lui Dabray.

³³Dabray. Réponse au premier libelle de Gastaud. Pièce just.XXX.

³⁴Ruffin Massa avait fait enlever de nombreuses cloches d'église, ce qui lui valait le surnom de "leva croce" - Bonifassy. Sommario storico. 4°1490 du 24-août 1798. Il mourut le 28 oct.1829 réconcilié avec l'Église.

³⁵Gastaud. Première réponse à la diatribe adressée par le cit. Dabray.10 août 1799.p.52.

contre l'administration du département; or celle de Blanqui, notamment, ne laissait place à aucun doute. Le 5 novembre 1798, Dabray, par une lettre qui n'a pas été retrouvée, dénonce au ministre de l'Intérieur, les fripons dont il vient de découvrir les trafics malhonnêtes. Le Directoire exécutif apprend ainsi l'affaire Lascaris et l'exportation frauduleuse de matériel de guerre. Le 19 décembre 1798, il destitue Scudéry, Oberty et Donny; il décide, en outre, Que le commissaire près les tribunaux civils et criminels du département des Alpes-Maritimes saisira l'accusateur public des faits reprochés aux trois administrateurs destitués ainsi Gala l'ex-administrateur Payani. Enfin, il nomme un ancien administrateur, J.B. Guide et un ancien procureur syndic, Antoine Olivier, pour occuper deux des places devenues vacantes, la troisième devant être pourvue plus tard. À partir de ce moment, Dabray présente Gastaud comme un revenant du parti Jacobin; effectivement, la population niçoise se divise et Bonifacy note, le 7 août 1799, que les chefs de la faction contraire à Dabray, sont au nombre de trente "parmi lesquels nos sans culottes",

Sur le plan politique, la victoire de Dabray semblait complète; ses adversaires à l'administration départementale étaient destitués et Gastaud lui-même était fortement éclaboussé. Il restait à faire confirmer par les tribunaux la décision du Directoire exécutif. L'aspect judiciaire de l'affaire devenait ainsi la principale préoccupation des deux députés, l'un cherchant la condamnation, l'autre l'acquittement; or, le 3 mars 1799, le directeur du jury d'accusation de Nice, Antoine Dalmassy, ayant déclaré qu'il n'y avait pas prévention de crime, Donny, Scudéry, Payani et Oberty, qui avaient été incarcérés, furent mis en liberté³⁶. Indigné, Dabray rend compte du scandale au Directoire exécutif³⁷. Le ministre de la Justice est informé. Deux des destitués, Scudéry et Oberty, munis de l'ordonnance du président du jury qui les déclare non coupables, se rendent à Paris et ils demandent eue soit rapporté l'arrêté qui les destitue; ils font du bruit, s'agitent, mais Dabray, qui est décidément plus écouté que Gastaut, présente "les pillards" comme des gens dangereux, et obtient qu'ils soient expulsés de la capitale; puis il prend à témoin l'opinion publique. Le 27 mars, il fait tirer à l'Imprimerie nationale à Paris, une adresse A ses commettants, ou il expose longuement les méfaits des fripons qui "se sont gorgés de la substance du peuple"; parmi les pièces justificatives jointes à son mémoire, figurent le premier arrêté de destitution du 19 décembre 1798 et aussi le rapport de Férogio du 15 janvier suivant, "monument parlant de la vertu de nos supérieurs administrateurs", qui constituait la base de l'accusation. Le 10 août, Gastaud répond en s'adressant, lui aussi, au public. L'affaire Lascaris, écrit-il, a été inventée de toutes pièces par Ruffin Massa et par Férogio afin de se débarrasser des honnêtes administrateurs qui ne voulaient pas accorder la radiation provisoire du défunt comte de Paille; tout repose, en effet, sur les déclarations de Férogio, dénonciateur, accusateur, témoin et fripon; mais avant de se faire accusateur, Férogio n'avait-il pas écrit à Gastaud que les bruits fâcheux qui circulaient sur le compte d'Oberty et Scudéry n'étaient que des racontars sans fondements? Alors? Que Payani se soit laissé corrompre, Gastaud semble bien le croire, mais il ne faisait plus partie de l'administration départementale; quant à Scudéry et Oberty, rien ne prouve qu'ils aient été malhonnêtes. Le député au Conseil des Anciens n'hésite mie pas à écrire que le vrai coupable est Férogio qui a liquidé l'argenterie à son profit et qui, ensuite pour se justifier, a porté contre les administrateurs du département et contre Payani, des accusations exploitées à des fins politiques par Dabray et Massa. Le fait que Payani, destitué pour vénalité au mois d'avril 1798, puis accusé d'escroquerie dans l'affaire Lascaris, fut, peu après, envoyé à Turin en mission officielle par les nouveaux administrateurs amis de Massa semble bien donner quelque consistance à cette supposition,

Quoi qu'il en soit à la suite de la plainte de Dabray, le citoyen Joseph Relin, qui a

³⁶Donny, impliqué dans la seule affaire de matériel de guerre, avait déjà obtenu sa mise en liberté sous caution.

³⁷Lettre du 15 mars 1799, dans l'adresse -A ses commettants-, p.7.

succédé à Dalmassy comme Directeur du jury, reçoit communication d'une lettre du ministre de la Justice, du 23 juillet 1799, lui prescrivant de reprendre les poursuites et de suspendre immédiatement la mise en liberté provisoire accordée aux prévenus le 3 mars précédent. Le 18 août, il rend une ordonnance conforme appuyée de considérants qui rappellent les griefs reprochés à Payani, Oberty, Donny et Scudéry, prévenus, les deux premiers d'avoir trahi leurs devoirs et frustré la République du bénéfice des lois contre les émigrés et de s'être entendus avec Donny pour faire sortir de la République 53802 myriagrammes d'armes de guerre réformées, le dernier d'avoir trahi ses devoirs et frustré la République des biens de l'émigré Lascaris; il était dit, en outre, que l'argenterie ayant existé et n'existant plus ni pour la république ni pour les hoirs Lascaris, devait être retrouvée. En conséquence de cette ordonnance, les prévenus sont réincarcérés. Peu après, Dabray fait paraître un nouveau libelle en réponse à celui de Gastaud³⁸; il expose ses propres mérites, qui sont minces, et déclare qu'il s'est brouillé avec Blanqui, non pas parce qu'il lui a fait signer la protestation des Girondins elle était dans son cœur mais parce qu'il l'a entraîné dans des démarches qui pouvaient compromettre le département! Il reconnaît que pendant sa détention, il a écrit à Robespierre "comme tous les autres. Après quoi, il reprend ses accusations contre le nouveau riche Gastaud, contre Scudéry, Payani, Oberty, Donny; il écrit "il est de notoriété publique que le plus grand nombre des radiations n'ont été que le résultat de la plus scandaleuse vénalité", mais la notoriété publique n'est pas une preuve et Dabray ne prouve par, ce qu'il avance; il remue la boue à la pelle et cherche à salir ses ennemis par tous les moyens, même les moins honorables; ainsi ne rougit-il pas de dénoncer Gilberte, belle-sœur de Gastaud, émigrée, comme étant la maîtresse de l'avocat Cristini, confident du duc d'Aoste³⁹.

Saisie par le ministre de la Justice le 10 septembre, la cour de Cessation avait prononcé que l'instruction de l'affaire serait reprise par un jury d'accusation autre que celui de Grasse; le jury de Grasse fut finalement désigné et, tout de suite, les amis de Gastaud comme ceux de Dabray, mirent tout en œuvre pour faire pression sur les jurés. Dans un libelle du 3 frimaire an VIII (24 novembre 1799) "En réponse aux deux mots provisoires du citoyen Gastaud"⁴⁰, Dabray publie des passages de certaines lettres que lui ont adressé de Nice ses amis "Le citoyen Tiranty est parti pour le département du Var avec des pouvoirs illimités afin d'y faire juger nos ex-administrateurs; on ne doute point que ceux-ci ne soient absous, car ils font parler un langage auquel peu de personnes résistent, surtout en ce temps", et, d'un autre correspondant "La femme de Gastaud s'y est portée (à Grasse); elle y joue son rôle; et son beau-frère qui est commissaire du Directoire exécutif fait le reste"⁴¹. Le 26 novembre, Gastaud répond en faisant paraître à Paris "Encore deux mots au citoyen Dabray, généralement dépouillé de sa garantie, servant de réplique à son dernier pamphlet du 3 frimaire an VIII". Il use du même procédé que son adversaire; on lui écrit de Nice "...il n'est pas de moyens que ces scélérats n'ayant mis usage pour nous dénigrer auprès des républicains de Grasse... ils ont envoyé ici des émissaires pour travailler les jurés et hier matin un parent de Jaume fut trouver cinq jurés pour leur donner lecture d'une lettre écrite par le président de l'administration centrale, dans laquelle, après avoir vomi toutes les horreurs possibles contre nous, il s'exprimait ainsi: dites aux patriotes de Grasse que si les administrateurs (que nous avons remplacés) sont acquittés, c'est une calamité publique pour le département des Alpes-Maritimes"⁴².

³⁸ Dabray, du Conseil des Cinq Cents en réponse au premier libelle du cit. Gastaud, de celui des Anciens. Paris, 2 brumaire an VIII, 24 oct. 1789.

³⁹ Ibid. pièce justificative. XXX.

⁴⁰ Paris, s.d. -Le Libelle est daté in fine du 3 frimaire an VIII.

⁴¹ Il s'agit ici de François Paulian, époux de Lucrece Lance, commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de Nice, nommé le 29 août 1798, révoqué le 14 mars 1799, peu avant les élections; devint maire de Nice en 1801.

⁴² Jaume Joseph né à Grasse vers 1768, domicilié à Nice depuis 1794. Directeur des Charrois de l'armée d'Italie

Ces accusations réciproques n'étaient pas de pure imagination, et il est prouvé qu'une forte pression flat faite sur les jurés. Une lettre du citoyen Sache fils, membre de l'administration municipale du canton de Grasse, adressée le 3 octobre 1799 à la citoyenne Gastaud le prouve sans laisser place au moindre doute. Sache accuse réception d'une lettre de Mme Gastaud qui l'avait prié de panser la voir "pour lui parler d'une affaire qu'elle ne peut pas mettre par écrit"; *il regrette de ne pouvoir s'absenter en ce moment, puis il ajoute "Je ne désire rien tant que d'avoir l'aucation de vous être hutile, et vous prouver mon attachement pour tout ce qui vous regarde.*

"J'ay reçu hier par la voy du citoyen Jean Scudéry, ex-membre de votre département, une lettre de votre cher époux, par la quelle il me prie de mintéreser pour son ami Scudéry, pour une affaire qui doit être portée par devant notre Directeur de jury

"Si cettet pour set objet que vous désiriés a mantretenir, je vous promet que je fairé pour lui inci que pour tous vos amis tout ce que je pouré, soit sélérité que justice". Il n'est pas possible d'être plus clair.

Le jury de Grasse se laissa convaincre. Par quels arguments, il n'est pas possible de le dire, le dossier de l'affaire ayant disparu. A l'unanimité, il déclara qu'il n'y avait pas lieu à poursuites. "Encore un forfait" écrit Dabray.

Le non-lieu dont bénéficiaient les prévenus est du milieu du mois de novembre 1799; le 9 (18 brumaire), le Directoire avait été renversé; un régime nouveau s'installait, qui proclamait sa volonté de rétablir l'ordre, de Mettre fin aux divisions, de purifier les mœurs. Le 16, un courrier extraordinaire en apporte la nouvelle à Nice. Massa explique et justifie la grande mesure prise par le Conseil des Anciens "La violence des circonstances la commandait", et elle n'a pour but que de consolider la République. L'administration départementale approuva le coup d'état. Et, tout de suite, ce fut la course aux places "Que de Brutus qui sollicitent! Que de Catons qui font la courbette"!⁴³ Gastaud, qui n'était ni un Brutus ni un Caton, se trouvait desservi par sa réputation fâcheuse et, au surplus, il avait été le protégé de Barras. Dès le 26 novembre, il reconnaît que Dabray et ses amis sont les patriotes du bon coin; "nous avons le malheur d'être du mauvais". Le 28 décembre 1799, les sénateurs, eux-mêmes nommés par les consuls, nomment les membres du Tribunal et du corps Législatif, en les choisissant la plupart parmi les anciens membres du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq Cents, Dabray est appelé à siéger au corps Législatif et Ruffin Massa au Tribunal. Gastaud est éliminé; lorsqu'il rentre à Nice dans les derniers jours de janvier 1800, son parti est en déroute.

À Paris, le premier consul constitue les cadres prévus par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février :800) sur la réorganisation administrative; son entourage lui indique les choix à faire, chacun poussant ses amis et écartant ses adversaires: Gastaud fut-il candidat aux fonctions de préfet des Alpes-Maritimes? Le fait d'avoir été commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale, puis membre du Conseil des anciens semblait le désigner; aussi Dabray s'empessa-t-il de prévenir le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte. "Gastaud écrit-il, est un ancien banquier, un pillard révolutionnaire, nanti en cinq ans de vingt deux propriétés foncières, Il faut envoyer à Nice un citoyen qui soit français de naissance éclairé, probe, attaché à ses devoirs, juste envers tous"⁴⁴. C'est Florens qui fut nommé le 12 mars 1800, tandis que Dominique Blanqui était appelé aux fonctions de sous-préfet de Puget-Théniers.

La carrière administrative et parlementaire de Gastaud était terminée⁴⁵; il entre alors

en 1793, membre de la Commission municip., puis professeur de langues anciennes à l'École centrale de Nice. Est un des plus riches propriétaires de la ville en 1813.

⁴³ Gazette Nationale. 3 nivôse an VIII (7 décembre 1799) p.369, article "Sur les nouveaux coureurs de bénéfices".

⁴⁴ Cité par Doublet "André Gastaud" dans Les amis du Musée Masséna, n°2 déc.1928.

⁴⁵ En 1804, Gastaud fait partie du Conseil Général en même temps que Donny.

dans l'opposition aux côtés du général Garnier, et de quelques officiers qui ne supportent pas de ne plus dominer les autorités civiles. Parmi ceux qui s'étaient compromis dans l'affaire Lascaris, les plus coupables étaient Payani et Férogio; ce sont eux qui revinrent le plus vite à la surface. On retrouve Payani membre du Conseil municipal de Nice dès le mois de juillet, 1802⁴⁶; en 1812, un Payani est sous-préfet de Guastalla, Quant à Férogio, nommé professeur de mathématiques à l'École Centrale des Alpes-Maritimes le 15 mars 1798. il cesse quelque temps son service puis est réintégré dans ses fonctions par le préfet Florens le 13 octobre 1800. Enfin, au mois de décembre 1802, feu Jean, Paul, Augustin Lascaris ayant été amnistié et son nom rayé-de la liste des émigrés, ses héritiers purent entrer en possession des biens de la succession non vendus, le palais de la rue Droite et le domaine rural de Riquier où venait d'être aménagée la pépinière départementale⁴⁷; mais rien ne permet de penser qu'ils parvinrent à récupérer l'argenterie disparue.

⁴⁶ Nomination du 13 juillet 1802 par arrêté du préfet Châteauneuf-Randon.

⁴⁷Le séquestre sur les biens de la succession Lascaris fut levé par arrêté du préfet du 11 février 1803.